



L'AVORTEMENT

FICHE PÉDAGOGIQUE

ZiN TV
MEDIA D'ACTION COLLECTIVE

NOUS SOMMES TOUTES DES SALOPES QUI AVORTENT

THÉMATIQUE : sexisme, patriarcat, droit des femmes à disposer de leur corps
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Débattre autour du droit à l'avortement

FICHE TECHNIQUE DU FILM

Réalisation :

Permanence vidéo des luttes sociales

Production : ZIN TV

Année : 2020-2021

Pays : Belgique

Langue : Français

Durée : 6 minutes

Lien : <https://zintv.org/video/nous-sommes-toutes-des-salopes-qui-avortent/>

Résumé du film :

Début 2019 en Belgique, Ecolo et PS présentent une proposition de loi qui dépenalise et assouplit les conditions de l'avortement. Pour pouvoir créer une nouvelle coalition politique au gouvernement, le projet de loi est annulé. Ce film construit en 3 actes propose un regard critique sur cette question.

CADRE DE RÉALISATION DU FILM

Ce film a été produit dans le cadre de la Permanence Vidéo des Luttes Sociales (PVLS), un atelier vidéo qui a pour objectif de montrer à l'écran des réalités peu entendues et de visibiliser les mouvements sociaux. Les sujets traités et la manière de les mettre en image et en son sont décidés collectivement. Les films réalisés sont ensuite diffusés sur le site de ZIN TV et libres d'accès.

CONTEXTE DE CRÉATION DU FILM

Début 2019, Ecolo et PS présentent une proposition de loi qui dépénalise et assouplit les conditions de l'avortement.

Le projet de loi prévoit :

- une augmentation du délai d'interruption de grossesse de 12 à 18 semaines ;
- un délai minimal de réflexion obligatoire à 2 jours (et non plus de 6 jours) ;
- une suppression des sanctions pénales à la fois pour les femmes et les médecins si l'IVG est pratiquée hors des conditions prévues par la loi.

Une majorité parlementaire est favorable à cette proposition. Mais en 2020, les négociations pour former un nouveau gouvernement démarrent. Or le CD&V déclare alors qu'il n'entrerait pas dans la coalition Vivaldi si la loi IVG était votée. La coalition Vivaldi adviendra et la loi « commissionnée » (c'est-à-dire examinée par la Commission Justice et un comité scientifique). Le corps de femmes a donc été utilisé comme monnaie d'échange pour la formation du nouveau gouvernement.

Pour protester contre cette instrumentalisation du corps des femmes et cette atteinte à la démocratie (rappelons que la loi avait été reçue favorablement par le parlement), des collectifs féministes et des plannings familiaux organisent une manifestation le 11 octobre 2021.

Les réalisatrices de ce film sont parties de cette action pour réaliser ce film.

LE TITRE DU FILM

Le titre du film s'inspire d'une banderole présente lors de la manifestation du 11 octobre et du Manifeste des 343, une pétition qui est parue en 1971 dans le magazine "le Nouvel Observateur" en France et qui appelait à la légalisation de l'avortement. Les 343, ce sont 343 femmes françaises qui, avec ce manifeste, ont eu le courage de dire "je me suis fait avorter" alors que l'avortement à cette époque-là était illégal et qu'elles s'exposaient donc à des poursuites pénales qui pouvait aller jusqu'à l'emprisonnement.

En une de Charlie Hebdo quelques jours plus tard, une caricature de Cabu titrait : «Qui a engrossé les 343 salopes du manifeste sur l'avortement ?». Ces femmes garderont ce qualificatif dans un esprit de retournement du stigmatisme et pour bien rappeler le sexisme ambiant.

Ce slogan a été repris par le collectif 8 mars¹ pour créer sur une banderole pour de la manifestation du 11 octobre 2021 qui disait « nous sommes toustes des salopes qui avortent ».

Le choix de l'écriture inclusive (toustes) a été choisi afin d'inclure aussi les personnes transgenres et non-binaires qui peuvent aussi être concernées par l'IVG.

1. Le Collectif 8 mars, indépendant des partis et syndicats, a rassemblé en 2019 et 2020 des femmes* de tous horizons pour l'organisation des premières grèves des femmes* en Belgique. La grève féministe est organisée à l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, et est conçue comme une première étape pour obtenir des avancées concrètes (revendications) et contribuer à la construction d'un mouvement féministe large en Belgique.
<https://8mars.be/language/fr/>

QUELQUES ÉLÉMENTS AVANT DE COMMENCER

2

L'avortement est la perte d'un embryon ou d'un fœtus lors d'une grossesse. Il peut être spontané, c'est-à-dire se produire sans avoir été recherché (problème de santé, génétique, etc.) ou provoqué et donc volontaire, on l'appelle alors aussi IVG (interruption volontaire de grossesse).

En 2019, 18.027 femmes ont eu recours à une IVG. L'âge moyen de ces personnes est de 28,77 ans.

Les femmes ont recours à l'avortement depuis des siècles. Pendant très longtemps, les méthodes abortives étaient rudimentaires et peu sécurisées (fumigations vaginales, pommades à base de plantes irritantes, sport intensif et dangereux, pressions et massages sur le ventre, privation de nourriture, insertion dans le vagin d'objets, etc.). Par ailleurs, l'avortement a été très longtemps interdit ce qui rendait cette pratique très dangereuse pour les femmes qui y avaient recours (provoquant souvent la mort) et pour les personnes qui le pratiquaient.

Après après plus de trente ans de lutte et malgré les nombreux opposants¹, en Belgique, l'avortement n'est plus considéré comme délit en 1990 (sous certaines conditions et en restant inscrit dans le code pénal) avec la promulgation de la loi dite Lallemand-Michielsens².

En Belgique, depuis octobre 2018, la loi relative à l'avortement a été retirée du code pénal. Avorter n'est plus donc considéré comme un délit « contre l'ordre familial et la moralité publique » mais il existe des sanctions pénales pour les femmes et les médecins si le délai de 12 semaine à partir la conception est dépassé.

Les femmes qui se retrouvent dans cette situation doivent donc poursuivre une grossesse non désirée ou doivent se rendre à l'étranger pour pratiquer l'IVG voulue. En Belgique, près de 500 femmes se rendent chaque année au Pays-Bas pour avorter.

L'avortement reste illégal³ ou très difficile d'accès⁴ dans de très nombreux pays. Les femmes qui veulent avorter doivent alors recourir à des pratiques clandestines qui les mettent en danger.

L'accès sûr et légal à l'IVG est donc un enjeu de santé publique et est essentiel pour garantir aux femmes des droits fondamentaux tels que le droit à la vie, à la non-discrimination, à l'égalité, à la santé, à la vie privée et au droit de disposer de leurs corps librement.

Pourtant, partout dans le monde, les attaques contre le droit des femmes à avorter se multiplient : fermeture des centres qui pratiquent l'IVG, allongement des délais d'attente, faibles moyens alloués, manifestations anti-IVG, discours qui présentent l'avortement comme un acte criminel, etc.

Toutes ces entraves à l'autonomie des femmes sont l'expression d'un sexisme institutionnalisé qui doit être combattu.

1. Le roi Baudouin a même abdiqué pendant une journée pour ne pas signer cette loi dépénalisant l'avortement.

2. La loi autorisant la contraception, quant à elle, fut promulguée, le 28 décembre 1967.

3. L'avortement reste illégal au Congo, Djibouti, Égypte, Guinée-Bissau, Madagascar, République démocratique du Congo, Sénégal en Afrique ; Honduras, Nicaragua, Suriname, Haïti et République dominicaine en Amérique ; Philippines et Laos en Asie ; Palaos en Océanie, en Andorre, au Vatican et à Malte en Europe

4. L'avortement reste très difficile d'accès au Texas aux Etats-Unis, en Pologne, Côte d'Ivoire, Libye, Ouganda, Soudan du Sud, Irak, Liban, Syrie, Afghanistan, Yémen, Bangladesh, Birmanie, Sri Lanka, Guatemala, Paraguay entre autres.

EXPLORER LE FILM (EN 3 SÉQUENCES)

3

Le film est divisé en **3 séquences** (appelées actes par les réalisatrices) : la désobéissance, la contre-information, l'organisation.

Se baser sur ces trois séquences peut être utile pour **structurer les discussions** et pour rebondir sur les images et les sons pour faire jaillir les questions et les débats.

Mais avant d'entrer dans les discussions, il est important de permettre aux participant.e.s de **partager leurs ressentis** et d'exprimer le sentiment que leur laisse le film, ce qui les a interpellé, touché...



SÉQUENCE 1

LA DÉSOBÉISSANCE

00 > 1'30''

Cette première séquence cherche à montrer que les femmes se mobilisent pour leurs droits.

Une séquence qui s'ouvre sur une action de désobéissance civile menée, la nuit, par un groupe de femmes non reconnaissables (la CRAC, coalition de résistance à l'approbation des corps).

Au travers de la pose de la banderole : « PS on vous voit, passez la loi », elles marquent leur désaccord face aux décisions prises notamment par le parti socialiste. Le PS fait partie des partis politiques qui ont proposé le projet de loi sur l'avortement et qui ont finalement abandonné le projet de loi pour permettre la formation du gouvernement.

Pour lancer les discussions :

- Que nous raconte cette séquence ?
- Que voit-on ?
- Où se déroule l'action ?
- Que dit le slogan sur la banderole ?
- Pourquoi ce slogan ?
- Quels moyens ont les femmes pour lutter pour leurs droits ?

PAUVRE
PAPAAA!!!

SÉQUENCE 2

LA DÉSINFORMATION

1'30" > 3'00"

La deuxième séquence de ce film souhaite démonter les discours dominants contre l'avortement.

Cette séquence s'articule autour d'une réponse à l'intervention de Maxime Prévot, président du CDH, sur le plateau de la RTBF. Plusieurs arguments de son discours sont interrogés : la question de l'avis du « papa » et l'assertion selon laquelle l'IVG serait risquée.

En tant qu'homme donnant son point de vue de manière unilatéral sur un plateau à une grande heure d'audience sur une chaîne publique, les panneaux amènent le point de vue des réalisatrices de ce film, de ces femmes qu'on n'entend pas.

Pour réaliser cette séquence, les réalisatrices se sont inspirées d'un film féministe réalisé en 1976 "Maso et Miso vont en bateau"¹ par le collectif Les Insoumuses (Carole Roussopoulos, Delphine Seyrig, Ioana Wieder et Nadja Ringart) qui détourne de manière humoristique une émission de Bernard Pivot avec Françoise Giroud, dont le titre est « L'année de la femme, ouf ! c'est fini. » Après avoir visionné et enregistré l'émission, Les Insoumuses décident d'en faire une parodie en vidéo tel un droit de réponse. Elles introduisent en contrepoint les pancartes de la manifestation du 8 mars 1975, elles réagissent directement aux images et propos en intégrant leurs commentaires, leurs rires et des chansons, en réponse à certains passages.

Pour lancer les discussions :

- Que nous raconte cette séquence ?
- Que raconte l'extrait du journal télévisé où M. Prévot parle de l'IVG ?
- Quels sont les éléments de son discours pointés par les panneaux et que remettent-ils en cause ?
- Quelle devrait être la place des hommes dans le débat sur l'IVG ?
- Connaissez-vous d'autres exemples où le corps des femmes est instrumentalisé ?

1. Pour plus d'information sur cette réalisation : <https://base.centre-simone-de-beauvoir.com/DIAZ-510-148-0-0.html>



SÉQUENCE 3 L'ORGANISATION

3'00'' > 6'00''

Cette dernière partie conclut le film sur la manifestation du 11 octobre 2021 qui a été le point de départ du film.

Sur base d'un slam de Joelle Sambï¹ qui dénonce le sexisme, nous découvrons la mobilisation et les revendications des manifestantes à travers de nombreux slogans. Les dernière images figurent des personnes qui déposent des cintres au sol.

Pour lancer les discussions :

- Que raconte cette séquence ?
- Où se situe l'action ?
- Pourquoi ont-ils choisi de déposer des cintres au sol ?
- Que raconte le slam ? (transcription ci-joint)

Il y a les hommes il parait, et puis les autres, nous, les autres. Les valables et les présumés coupables, coupables, coupables, présumés, mais coupables.

Ce n'est pas toi dont il s'agit. Pas de toi, pas de tes questions, pas de ton passé, pas de tes colères en émeute, pas de tes cicatrices, pas de tes blessures qui n'émeut ni n'intéressent personne. Tu n'es personne.

Alors ça grossit, ça grossit, ça grossit, ça gronde et ça grandit la somme des petites misères, les mépris, les insultes, les regards de travers.

Ca grossit, ça gronde et ça grandit, les papiers, la paperasse, la mëlasse, les exceptions aux règles, les textes au pied de page, la police futura taille 6 et les astérisques, et les parenthèses et les foutaises.

Alors ça grossit, ça grossit, ça gronde et ça grandit. Et toujours les mêmes carcans, les mêmes clichés, souillures et enfermements.

Il y a la belle et donc forcément, il y a les bêtes. Il y a la juste et donc forcément, la malhonnête, y'a la citoyenne et la future intégrée

Il y a la femme bien, celle qui travaille, celle qui courbe l'échine, celle qui n'hausse pas le ton et celle qui se dit pour elle-même : « Mantra, mantra, mantra, mantra, mantra, ceci n'est pas du crachat ».

Qui se dit pour tenir : « Mantra, mantra, mantra, mantra, ceci n'est pas un crachat mais l'écume des vagues ».

Le sexisme est un acouphène entêté. « It's time to unite ».

1. Auteure et activiste féministe LGBT, Joëlle Sambï écrit et soulève des interrogations sur l'identité, la norme, l'appartenance, elle est prise entre plusieurs langues et ses écrits en portent les traces : <https://joellesambi.tumblr.com/>

Animation autour des slogans

1. Répertorier les différents slogans qui apparaissent dans la séquence.
2. Les lire en groupe et demander à tous et toutes ce qu'ils veulent dire
3. Inventer ses propres slogans

Les slogans figurés dans cette dernière séquence :

- Féministe tant qu'il le faudra
- Notre liberté vous dérange-t-elle tant que ça ?
- Quand le corps des femmes sert de chantage à la formation d'un gouvernement
- Mon corps, mes choix, mes droits
- Je fais ce que je veux avec mes ovaires
- Mon corps n'est pas un terrain de négociation
- Against abortion ? Have vasectomy »
(contre l'avortement ? Faites une vasectomie)
- If you are not angry, you are not paying attention
- IVG, le droit de décider
- Nos corps ne sont pas des jouets politiques »
- A child if I want, when I want, with whom I want
(un enfant si je veux, quand je veux, avec qui je veux)
- Pas d'ovaires, pas d'opinions
- Mon corps m'appartient
- On est toustes des salopes qui avortent
- Keep your hands off our rights (Ne touche pas à nos droits)



ARGUMENTER AVEC UN DÉBAT MOUVANT

4

Faire un débat mouvant consiste à soumettre une affirmation clivante à un groupe, puis à demander aux participant.e.s de prendre physiquement position pour ou contre elle, en allant d'un côté ou de l'autre de la salle selon leur avis.

Après avoir laissé un temps de réflexion pour élaborer des arguments, on lance le débat avec la règle suivante: formuler des arguments pour expliquer sa position et changer de « côté » si les arguments de l'autre camp sont convaincants.

Le débat mouvant permet ainsi aux participant.e.s de justifier leur opinion en construisant des arguments et permet à toutes de donner son avis (au moins de façon non verbale)

QUELQUES EXEMPLES D’AFFIRMATIONS :

- Avorter, c'est tuer un être humain.
- Si on permet d'avorter trop facilement, les femmes risquent de l'utiliser comme un moyen de contraception.
- Si les femmes se protégeaient mieux, elles auraient moins recours à l'avortement.
- Le droit à l'avortement est un droit fondamental qui est doit être protégé.
- Empêcher l'avortement est un moyen de contrôler le corps de femmes.
- Les personnes qui n'ont pas d'utérus ne devraient pas donner leur avis sur l'avortement.

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

- **Plateforme « abortion rights »** (droits liés à l'avortement): <http://www.abortionright.eu/>
- **Intime idée** (plateforme informative pour les patient·e·s sur leurs droits et devoirs liés à la gynécologie, dans le but d'encourager un choix libre et éclairé sur les violences) : <https://intime-idee.be/>
- **Manuel d'autodéfense féministe** dans le cadre de la consultation en santé sexuelle et reproductive : <http://www.garance.be/docs/20zonesadefendre.pdf>
- **Dossier d'information sur l'avortement** (Fédération des Centres de Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes) : <https://www.planningsfps.be/nos-dossiers-thematiques/dossier-interruption-de-grossesse-ivg/>
- **Dossier pédagogique 25 ans du droit à l'avortement en Belgique** : <https://www.laicite.be/app/uploads/2016/11/ivg-dossier-pedagogique-2015.pdf>
- **Compte instagram « je bois des cafés et je me fais avorter »** (récit d'une expérience d'IVG qui brise les tabous) : <https://www.instagram.com/jeboisdescafesjemefaisavorter/>
- **Les stratégies de communication des anti-IVG** : <https://www.femmes-plurielles.be/les-strategies-de-communication-des-anti-ivg-survivants/>
- **« #CeciNestPasUnCintre mais le symbole des avortements illégaux ! »** : <http://www.cecinestpasuncintre.fr/>